

**Nombre de Délégués :**

En exercice	120
Présents	64
Procurations	15
Votants	79

**DELIBERATION N°15-171221****Objet : Consultation des entreprises : Acquisition de sacs plastiques pour la collecte des déchets ménagers**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept décembre, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 06 décembre 2021*

**Etaient présents :****POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	Jean-Louis CHUPIN
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	
CAZOULES	Gérard VIEILLE	
JAYAC	Guy ESTRUC	
ORLIAGUET	Alain MARINIER	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PEYRILLAC ET MILLAC	Denise ARNOULT	
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	
STE MONDANE	Eric BOURDET	
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :**

BOUZIC	Sébastien LE BOZEC	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Martine CONSTANT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC		
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Damien BARD
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON	Pierre COUDON	
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :**

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :**

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES		
LES FARGES		
MONTIGNAC		

## AR Prefecture

024-252402284-20211217-15\_171221-DE

Reçu le 07/01/2022

Publié le 07/01/2022

PEYZAC LE MOUSTIER	
SERGEAC	Pierette BLEMONT
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS
THONAC	
VALOJOUXX	Odile ROUX

### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	Serge PARRE
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	Michel ANDRE
MARQUAY	Nathalie GLEMAREC	
PROISSANS	Fabien PERUSIN	Patrick CROUZILLE
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	
STE NATHALENE		
TAMNIES	Isabelle MONTGERMONT	
VEZAC	Sylvie DELBARY	Christian SESTARET
VITRAC		

### Excusés :

Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*) ; Mme Jocelyne TIREL LALAUDE (*Groléjac*) ; M. Francis COUSIN (*Domme*) ; Mme Marie-Laure FERBER (*Carlux*).

### Procurations :

M. Marc PONS (*Tamniès*) donne procuration à Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*)  
Mme Chantal LAVILLE (*Saint-Julien-de-Lampon*) donne procuration à M. Jean-Pierre HAMEL (*Saint-Julien-de-Lampon*)  
M. Sylvain BRULEY (*Allas-Les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-Les-Mines*)  
Mme Catherine CHEYROU (*Paulin*) donne procuration à M. Alain PERIQUOI (*Paulin*)  
M. Patrick PUIDEBOIS (*Orliaguet*) donne procuration à M. Alain MARINIER (*Orliaguet*)  
M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*) donne procuration à Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*)  
M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) donne procuration à M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*)  
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)  
Mme Séverine RAMOS (*Bouzac*) donne procuration à M. LE BOZEC Sébastien (*Bouzac*)  
Mme Christiane SALVIAT (*Valojoux*) donne procuration à Mme Odile ROUX (*Valojoux*)  
Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Joël PARKITNY (*Archignac*)  
M. Gilles ARPAILLANGE (*Sainte-Mondane*) donne procuration à M. Eric BOURDET (*Sainte-Mondane*)  
Mme Carole HENRY (*Saint-Pompon*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)  
Mme Marie-Annick DUCOIN (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)  
M. Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT (*La Chapelle-Aubareil*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président expose au Comité Syndical qu'il est souhaitable de prévoir, comme chaque année, l'achat des sacs de pré-collecte qui seront distribués aux administrés en début d'année prochaine.

Il précise qu'en conséquence de la mise en place des bornes de pré-collecte, le dépôt des emballages s'effectue dorénavant en vrac. Aussi, l'acquisition de sacs concerne uniquement des sacs noirs.

Compte tenu de l'évaluation de ce type de fourniture, inférieure à 40 000€ HT, le mode de consultation choisi est donc la mise en concurrence simple, dite de gré à gré.

Le Président présente à l'assemblée l'analyse des offres, qui peut se résumer ainsi :

Le CCTP fait état des critères de sélection suivants :

- \* 45 points pour l'intérêt économique
- \* 35 points pour la qualité et la solidité des fournitures
- \* 20 points pour les caractéristiques des fournitures

Le marché est réparti en un lot unique. La consultation concerne l'acquisition des sacs à déchets, en matière plastique, dits « sacs noirs » (contenance : 30l, 50l, 100l, 150l).

2 offres ont été reçues des Ets PTL et BARBIER et répondent au cahier des charges. Les Ets SOCOPLAST n'ont pas répondu.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés et considérant les besoins quantitatifs, le mieux disant est l'établissement **PTL (76860 OUVILLE LA RIVIERE)** avec la note de **100/100**, pour un montant évalué à **37 294,72€ HT**.

Vu l'analyse des offres, l'avis de la Commission des Marchés et celui du Bureau Syndical, tous deux réunis en séance du 14/12/2021, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir les Ets **PTL (76860 OUVILLE LA RIVIERE)** pour fournir les sacs noirs comme suit :

Les mille sacs de 150l au prix HT de .....206,24€  
Les mille sacs de 100l, au prix HT de .....77,40€  
Les mille sacs de 50l, au prix HT de .....30,99€  
Les mille sacs de 30l au prix HT de .....19,70€

- **Mandate** le Président pour réaliser ces achats,
- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 17 décembre 2021.

Jérôme PEYRAT  
Président

